



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 17 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

17. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

**Desserte Pôle Déchets – Acquisitions foncières – Promesse
de vente**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 24 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Yann MAÎTRE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201717-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 17 - 24.02.2017

En exercice....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
GÉNIE CIVIL
**Desserte Pôle Déchets – Acquisitions foncières – Promesse
de vente**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil et en particulier l'article 1593, relatif aux frais d'acte notarié,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2ème groupe de l'article 5.1, relatif à la création, l'extension, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 1er alinéa du 2ème groupe de l'article 5.1 relatif à la création, l'extension, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, créées à compter du 1er janvier 2009,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu la délibération n°233 en date du 7 novembre 2013, portant sur le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchèterie des Gâchettes,

Vu la délibération n°14 en date du 20 février 2014, portant sur l'acquisition de la parcelle C 61 située au lieu-dit « les Gâchettes »,

Vu la délibération n°61 en date du 26 mai 2016 portant sur la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour la réalisation d'un aménagement de giratoire,

Vu la délibération n° xx en date du 24 février 2017 portant sur la validation de l'Avant-Projet Sommaire relatif à la construction d'une déchèterie sur le site des Gâchettes,

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 février 2017,

Considérant que dans le cadre de la réalisation d'une étude d'optimisation des déchèteries, réalisée en 2013 par le cabinet INDDIGO, le diagnostic a mis en évidence la nécessité de construire une nouvelle déchèterie :

- plus grande afin d'accueillir les professionnels dans de meilleures conditions et qui permet d'offrir à l'ensemble des usagers un meilleur service par la mise en place de nouvelles filières de tri,
- mieux équipée ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201717-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 17 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 17. ETUDES ET TRAVAUX GÉNIE CIVIL Desserte Pôle Déchets – Acquisitions foncières – Promesse de vente

Considérant que la déchèterie du « Morinand » située sur la commune du Bois Plage ne peut être agrandie et que sa capacité ne permet plus de répondre aux besoins générés par les usagers en période de forte fréquentation ;

Considérant la création en 2010, avec la réalisation d'un centre de Transfert des déchets ménagers, d'un Pôle « déchets » au lieu-dit « les Gâchettes » sur la commune du Bois Plage ;

Considérant que dans le cadre de la construction de la future déchèterie, un aménagement giratoire sera réalisé au carrefour de la route départementale n°735 et du chemin communal de la Moulinatte ;

Considérant que la création de ce giratoire s'accompagnera de la fermeture de la voie de desserte actuelle du Centre de Transfert ;

Considérant qu'il convient de modifier le positionnement et l'emprise actuelle du chemin existant afin de disposer d'un rayon de courbure suffisant pour permettre aux camions de continuer à accéder au centre de transfert et de déplacer l'aire de stationnement existante ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire au préalable d'acquérir les parcelles visées ci-dessous, situées sur la commune du Bois Plage pour une superficie de 1 134 m² au prix de 1,07 € / m², soit pour un montant de 1 213,38 € ;

Zonage POS	Section cadastrale	Numéro	Lieu-dit	Propriétaires	Superficie au m ²	Montant
NCc	C	57p	« Les Gâchettes »	M. et Mme Alain AMIRAUT	418	447,26 €
NCc	C	58p	« Les Gâchettes »	M. Francis BOURGET Mme Marielle BOURGET	716	766,12 €

Considérant que l'avis de la Direction immobilière de l'Etat n'est pas requis, la valeur totale des acquisitions étant inférieure à 180 000 euros ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201717-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 17 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
GÉNIE CIVIL
Desserte Pôle Déchets – Acquisitions foncières – Promesse
de vente

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider l'acquisition par voie amiable des parties des deux parcelles visées ci-dessus situées sur la Commune du Bois Plage en Ré,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une promesse de vente au prix de 1,07 €/m², avec Monsieur et Madame Alain AMIRAULT d'une part, pour un montant de 447,26 €, et avec Monsieur Francis BOURGET et Madame Marielle BOURGET d'autre part, pour un montant de 766,12 €,
- décide que les droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré qui s'y engage expressément.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20170224-D201717-DE
Reçu le 24/02/2017